



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

PR 42-2024-DISREN | Demande de crédit de CHF 31'822 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

La Commission s'est réunie le 22 août 2024 à Nyon dans les locaux de l'association Région de Nyon afin d'étudier le préavis du Comité de direction 42-2024-DISREN, en présence de Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique du projet, ainsi que de Madame Carine Bignon, déléguée à la mobilité au sein de l'administration de l'association Région de Nyon.

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Contexte

Le projet préavisé s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'horaire de transports publics pour 2025 dans le bassin versant de Terre Sainte du district de Nyon : le tracé de la ligne de bus 10.813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois a été complètement repensé, permettant d'assurer notamment la desserte du centre commercial de Chavannes, qui sera desservi par quatre courses le matin et sept courses l'après-midi, ainsi que le soir du vendredi après la fermeture du centre commercial. Le samedi, il y aura huit courses journalières.

Concrètement, la Commune de Chavannes-de-Bogis vise non seulement à remettre aux normes l'arrêt de bus existant (côté lac, Chemin Industriel, en face du centre commercial), mais également à créer un nouvel arrêt de bus côté forêt, ce qui permettra de réaliser une boucle entre le Chemin Industriel et la route de Chavannes-des-Bois.

Les projets d'infrastructure de ce type n'étant plus cofinancé par le Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (cf. [préavis du comité de direction PR-24-2023](#)), c'est le cofinancement par le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) qu'a sollicité la Commune de Chavannes-de-Bogis.

Exposé

Lors de sa séance avec les représentants du Comité de direction et de l'administration de l'association de Région de Nyon, la Commission a posé une série de questions pour compléter l'information sur ce projet.

Modèle de financement du projet

- Par le passé, des projets d'infrastructure de ce type ont pu bénéficier d'un cofinancement via le Fonds affecté aux transports publics (Fonds TP). Or, depuis cette année et la

création du Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (cf. [préavis du comité de direction PR-24-2023](#)), qui remplace le Fonds TP, ce n'est plus possible.

- C'est donc un cofinancement par le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) qu'a sollicité la Commune de Chavannes-de-Bogis. Dans le cadre du DISREN, seulement une partie des dépenses en question sont éligibles et notamment uniquement la création du nouvel arrêt de bus. En revanche, les frais liés à la mise aux normes de l'arrêt existant ne sont pas éligibles.

Soutien de la commune porteuse et des communes du bassin versant de Terre Sainte

- Le projet a fait l'objet du [préavis municipal PR-4-2024 de la Commune Chavannes-de-Bogis](#), qui a été approuvé par le Conseil communal le 26 juin 2024. Ce préavis avait demandé un crédit de financement de CHF 234'500.- pour financer l'intégralité du projet, indiquant qu'un cofinancement avait été demandé via le DISREN de l'association Région de Nyon.
- Gérard Produit précise que le nouvel itinéraire de la ligne de bus 10.813 ainsi que le projet préavisé ici ont été accueillis favorablement par l'ensemble des communes du bassin versant de la sous-région. Il convient également de noter que le nouveau tracé de la ligne de bus 10.813 proposera désormais une meilleure connexion des communes de Terre Sainte en transports publics.

Futur développement du réseau des transports publics dans la sous-région de Terre Sainte

- Le texte du présent préavis faisant référence au réseau actuel des transports publics dans la sous-région de Terre Sainte, la Commission s'interroge sur les perspectives de développement des différentes lignes, y compris les lignes assurant des liaisons transfrontalières.
- Gérard Produit explique que l'Association de Région de Nyon participe chaque année aux échanges avec les communes du bassin versant de Terre Sainte, les entreprises assurant les lignes de transports publics et les représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'État de Vaud pour améliorer l'offre en transports publics dans la sous-région. Il rappelle que le projet de ce nouvel itinéraire de la ligne 10.813 a pris plusieurs années pour aboutir et qu'il est trop tôt pour parler d'autres adaptations des lignes existantes et encore moins de nouvelles lignes complétant l'offre. Sans doute, la création du nouvel arrêt de bus prévu par le projet préavisé ici va donner des arguments pour inclure cet arrêt dans d'autres liaisons du réseau de transports publics dans la sous-région.

Financement et répartition des coûts

- Conformément aux règles du DISREN et comme expliqué dans le texte du préavis, une partie seulement du budget total est éligible pour être soutenue. Toujours selon le mécanisme de répartition en vigueur, seulement 25% de la somme calculée (CHF 127'289.-) est demandé aux communes du cercle solidaire bénéficiaire A et B, les 75% étant à la charge de la commune porteuse. C'est ainsi qu'on arrive à la somme de CHF 31'822.- du crédit demandé par le présent préavis.

Cofinancement par les communes membres non-adhérentes au DISREN et communes non-membres de l'Association Région de Nyon

- Il revient à la commune porteuse du projet d'entreprendre des démarches pour chercher un cofinancement par les communes qui n'adhèrent pas au DISREN et/ou qui ne sont pas membres de l'Association Région de Nyon. Le cas échéant, des éventuelles participations financières par ces communes (Commugny et Bogis-Bossey notamment) baisseraient la part de financement de la commune porteuse uniquement.

Calendrier du projet

- Les travaux sont planifiés pour permettre la mise en service du nouvel arrêt de bus avant le changement d'horaire des transports publics en décembre 2024. Le crédit global ayant déjà été voté par le Conseil Communal de la commune porteuse (cf. plus haut), ce calendrier semble être réaliste. Le résultat du vote du présent préavis par le Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon n'aura pas d'impact sur ce calendrier et le projet lui-même, mais uniquement sur les sources du financement.

Résumé et vœu

Les membres de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 42-2024-DISREN sont convaincus de la plus-value du projet, notamment pour la sous-région de Terre Sainte et ses lignes de transports publics.

Le centre commercial de Chavannes n'étant plus connecté au réseau de transports publics depuis 2012, le futur tracé de la ligne 10.813 avec son nouvel arrêt de bus devant ce centre commercial en assure de nouveau la desserte. S'agissant d'un important lieu de travail et de commerce, cela contribuera ainsi à inciter ses employeurs et clients à renoncer à prendre leur voiture pour rallier leur lieu de travail et faire leurs achats.

Vœu

La Commission prie le Comité de direction d'informer le Conseil intercommunal sur un éventuel cofinancement du projet par des communes non-adhérentes au DISREN et/ou non-membres de l'Association Région de Nyon.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, recommande aux membres du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon d'accepter les conclusions du préavis 42-2024-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon décide,

- D'accorder le crédit de CHF 31'822 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN du projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis (Chavannes-de-Bogis, Centre commercial), et
- d'imputer le montant total de CHF 31'822 (TTC) sur le compte 140.3185.

Gland, le 3 septembre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Roberto Dotta	
Chavanne-des-Bois (Municipalité)	
Rupert Schildböck, rapporteur	
Gland (Conseil communal)	
Pierre Stampfli	
Chavannes-de-Bogis (Conseil communal)	
Florence Ursenbacher	
Luins (Municipalité)	
Corinne Vioget Karadag	
Nyon (Conseil communal)	